

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 4 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 28 juin par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 4 juillet 2024 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Céline AUBLIN, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO.

Excusés ayant donné pouvoir : Valérie MONTAGNE à Aurélio RIBEIRO, Jordan LE CARO à Sandra VAUTRAIN, Thierry MOUGEOT à Brigitte FOGLIA, Aurore LAPLANCHE à Dominique ALAINÉ, Jean-Pierre RIFLER à Danielle MATHIOT, Joël GRAPIN à Maryse NADALIN, Patricia PARISSSE à Laurence PORTE, Magalie RAEVENS à Mireille POIRROTTE.

Absente : Maryline DECOURSIERE

2024.55 – Création d'emplois permanents pour le Conservatoire – Postes d'enseignants

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu :

- le code général des Collectivités Territoriales
- le code général de la fonction publique,
- la loi n°2015-991 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- le décret 88.145 du 15.02.1988 relatif aux dispositions statutaires des agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant :

- que le Conservatoire dispense plusieurs disciplines pour lesquelles il est nécessaire de recruter des enseignants spécialisés,
- que ces emplois relèvent de la catégorie B et du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique,

Dit :

- que les agents recrutés devront être titulaire du diplôme d'Etat d'enseignement dans chaque discipline,
- qu'en cas de recrutement d'un agent contractuel, la rémunération est fixée comme suit :
 - indices correspondants au 1^{er} échelon de la grille indiciaire de chaque grade précisé ci-après,
 - indices de rémunération maximum fixés au 6^{ème} échelon selon le niveau de diplôme, de qualification et d'expérience professionnelle,

Précisant que :

- les heures supplémentaires d'enseignement rémunérées sont possibles à la demande et selon les besoins de la Collectivité,
- les agents recrutés pourront bénéficier de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (part fixe), du supplément familial de traitement le cas échéant,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **créé** - à compter du 1^{er} septembre 2024 - les postes suivants :

- Enseignant pour la discipline « Danse », à raison de 20 heures hebdomadaires, ouvert au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe
- Enseignant pour la discipline « guitare classique » à raison de 10 heures hebdomadaires, ouvert au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe
- Enseignant pour la discipline « guitare électrique/basse » à raison de 05 heures hebdomadaires, ouvert au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe

Le tableau récapitulatif de la composition du Conservatoire pour l'année scolaire 2024/2025 est joint à la présente délibération.